



## PROCES VERBAL MUNICIPAL

### Séance du 14 AVRIL 2025

L'AN DEUX MIL VINGT CINQ, le LUNDI 14 AVRIL à 19h 30

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance Publique sous la présidence de Jocelyne REYNAUD-LEGER, *Maire*,

Etaient présents : Nicole BUFFARD Maire-Adjoint, Olivier SILLON Maire-Adjoint, Marianne THELLIER, Anne Marie ENJALBERT, Stéphane FERRARIS, Isabelle DESSEAUX, Florence BEAULIEU, Eddie ANDRE, formant la majorité des membres en exercice

Absents excusés : Thérèse FARCY donne procuration à Nicole BUFFARD Maire-Adjoint, Jean-Louis JULIEN donne pouvoir à Olivier SILLON Maire-Adjoint, Jean-Pierre STOCKMAN donne pouvoir à Jocelyne REYNAUD-LÉGER, *Maire*, Eric VAN DER HAUWAERT donne pouvoir à Florence BEAULIEU

Absents : Franck CAVACIUTI

Secrétaire de séance : Florence BEAULIEU

#### *Approbation du Procès-Verbal de la séance du 14/04/2025*

Le Procès-verbal du 14 Avril 2025 est approuvé à l'unanimité.

#### DELIBERATIONS

##### 1. Compte Financier Unique 2024

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le Compte Financier Unique 2024 de la commune,

#### SECTION DE FONCTIONNEMENT :

	Dépenses	Recettes	Résultat
DÉPENSES ET RECETTES RÉALISÉES EN 2024	775 192,25 €	908 736,93 €	+ 133 544,68 €
EXCÉDENT N-1 REPORTÉ (R002)			+ 388 262,78 €
RÉSULTAT DE CLÔTURE			+ 521 807,46 €

#### SECTION D'INVESTISSEMENT :

	Dépenses	Recettes	Résultat
DÉPENSES ET RECETTES RÉALISÉES EN 2024	202 973,08 €	154 927,97 €	- 48 045,11 €
DÉFICIT N-1 REPORTÉ (D001)			- 7 684,45 €
RÉSULTAT DE CLÔTURE			- 55 729,56 €

## 2. Affectation du résultat 2024

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'affecter le résultat de l'exercice 2024 comme suit :

<b>FONCTIONNEMENT :</b>	<b>En €</b>
EXCEDENT de Fonctionnement de l'exercice 2024	133 544.68
EXCEDENT Antérieur reporté	388 262.78
EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT CUMUL AU 31/12/2024	521 807.46
❖ Affectation pour investissement 2023 (compte 1068)	60 000.00
• Affectation du solde de l'excédent reporté – report à nouveau Créditeur R002 – Résultat de Fonctionnement reporté	461 807.46
<b>INVESTISSEMENT :</b>	<b>En €</b>
Déficit d'investissement de l'exercice 2024	48 045.11
Déficit Antérieur reporté	7 684.45
• Affectation du solde du déficit reporté - D001 Résultat d'Investissement reporté	55 729.56

## 3. Approbation du Budget Primitif 2025

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal, à l'unanimité,  
Approuve sans réserve le Budget primitif pour l'exercice **2025** comme suit :

<b>FONCTIONNEMENT :</b>	
<b>DEPENSES :</b>	<b>RECETTES :</b>
<b>1 236 183.12€</b>	<b>1 236 183.12€</b>
<b>INVESTISSEMENT :</b>	
<b>DEPENSES :</b>	<b>RECETTES :</b>
<b>810 219.57€</b> <i>PAS DE RAR</i>	<b>810 219.57€</b> DONT 199 704 € DE RAR

## 4. Vote des taux

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de ne pas augmenter le taux de la part communale et fixe les taux 2025 comme suit :

- Taxe Foncière Bâtie : 27.65%
- Taxe Foncière Non Bâtie : 49.57%
- Taxe d'habitation : 8.99%

## 5. Subvention aux Associations

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, fixe à la répartition 2025 des subventions aux associations comme suit :

NOMS DES ASSOCIATIONS	Pour mémoire BP 2024	MONTANT proposé 2025 En €
<b>Asso sportive et culturelle de Vert</b>	2 000.00	<b>2 000.00</b>
<b>Comité des Fêtes</b>	200.00	<b>200.00</b>
<b>Chemin des Ecoliers</b>	100.00	<b>100.00</b>
<b>Club Copernic</b>	50.00	<b>50.00</b>
<b>Asso de chasse des cultivateurs de vert</b>	100.00	<b>100.00</b>
<b>Prévention Routière</b>	50.00	<b>50.00</b>
<b>L'Envol – Apel du Mantois</b>	100.00	<b>100.00</b>
<b>ADMR</b>	300.00	<b>300.00</b>
<b>OMBR'ELL</b>	100.00	<b>100.00</b>
<b>TMCP (Établissement Pénitentiaire)</b>	300.00	<b>300.00</b>
<b>TOTAL</b>	3 300.00	<b>3 300.00</b>

A noter que la subvention sera versée à la condition que l'association ait envoyé sa demande incluant son bilan de l'année N-1,

## 6. Tableau des effectifs 2025

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la modification du tableau des emplois et effectifs à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025 comme suit :

FILIERE ADMINISTRATIVE :	Ancien	Au 01/01/2025
Rédacteur Territorial – Temps Complet	1	VACANT au 03/08/2017
Adjoint Administratif Principal 2 <sup>ème</sup> classe – Temps complet	1	VACANT au 01/03/2023
Adjoint Administratif – Temps-Complet	3	3
FILIERE TECHNIQUE :		
Adjoint Technique Territorial principal 2 <sup>ème</sup> classe – Temps Complet	1	VACANT au 31/07/2017
Adjoint Technique – Temps complet	5	4
Adjoint Technique – Temps Non-Complet	1	2
FILIERE SOCIALE		
Agent Spécialisé Principal de 2 <sup>ème</sup> classe des écoles maternelle – Temps complet	1	1

7. Transfert de la Compétence, membre du Syndicat mixte d'étude, d'aménagement et de gestion

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal, **à l'unanimité**,

ARTICLE 1 : APPROUVE le transfert de la compétence « Membre du syndicat de gestion de la base de loisirs du Val de Seine » de la commune des Mureaux à la Communauté urbaine.

ARTICLE 2 : AUTORISE le Maire à signer tous les actes et documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

8. Convention de mise à disposition de capteur destinés à la lecture automatique des plaques

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **à l'unanimité**,

• **N'approuve pas** la convention de mise à disposition de capteurs destinés à la lecture automatique des plaques d'immatriculations (LAPI) et de flux issus de dispositifs LAPI installés sur des caméras de vidéoprotection.

• **N'autorise pas** Madame Le Maire à signer la convention.

*Clôture de la séance à 20h53*



*Florence Beaulieu*